Université Paris Nanterre

IUT Ville d'Avray Saint-Cloud Nanterre

Département **MT2E**
métiers de la transition
et de l'efficacité énergétiques

CONVOCATION RENTREE 2023/2024

BUT FI - Métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques

Rentrée universitaire des étudiants de **1ère année en filière initiale**

Vous devrez vous présenter :

Lundi **04** septembre 2022 à **13H30** dans **l'amphi A1 (à droite après l'accueil)**

Vous êtes priés d'apporter les documents suivants :

- Votre carte d'étudiant délivrée lors de l'inscription administrative
- Une copie de votre carte d'identité recto/verso
- Une copie de votre relevé de notes du BAC
- Une copie de votre attestation d'assurance de responsabilité civile où doit y figurer :
  - votre nom et prénom
  - une mention indiquant qu'elle est valable pour l'année universitaire 2023/2024

IUT de Ville-d'Avray – Département MT2E - 50 rue de Sèvres 92410 VILLE D'AVRAY
Secrétariat : Sviatlana THOMAS – 3ème étage – Bureau A1 323
Email : secretariat-mt2e@liste.parisnanterre.fr
Tél : 01 40 97 58 02

IUT Ville d'Avray Saint-Cloud Nanterre
Université Paris Nanterre

Département MT2E
métiers de la transition
et de l'efficacité énergétiques

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

A l'issue de la procédure Parcoursup, votre candidature a été retenue pour le département GTE de l'IUT de Ville d'Avray.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse handicap-gte@liste.parisnanterre.fr
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné ***avant le 15 octobre*** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle se réunira le ***17 octobre*** vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention, un handicap reconnu ayant donné lieu à un aménagement au lycée ne sera pas automatiquement reconduit en B.U.T.

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Calendrier des visites médicales à l'IUT de Ville d'Avray 2023-2024

Votre secrétariat pédagogique qui vous convoquera pour une visite médicale parmi les dates ci-dessous :

- Mardi 12 septembre 2023
- Mardi 19 septembre 2023
- Mardi 26 septembre 2023

- Jeudi 5 octobre 2023
- Mardi 10 octobre 2023
- Mardi 17 octobre 2023

- Mardi 7 novembre 2023
- Mardi 14 novembre 2023
- Lundi 20 novembre 2023
- Mardi 28 novembre 2023

- Mardi 5 décembre 2023
- Mardi 12 décembre 2023
- Mardi 19 décembre 2023

- Mardi 9 janvier 2024
- Jeudi 18 janvier 2024
- Mardi 23 janvier 2024
- Mardi 30 janvier 2024

- Mardi 6 février 2024
- Mardi 13 février 2024